

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Numéro du produit Y0014

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers

Bay 150

Shannon Industrial Estate

Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285 mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Date de révision: 06/04/2018 Révision: 11 Remplace la date: 13/02/2018

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, Terpineol, p-mentha-1,4(8)-diene

Mentions de mise en garde supplémentaires

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

SILICA SAND		60-100%
Numéro CAS: 14808-60-7	Numéro CE: 238-878-4	
Classification Non Classé		

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE

10-30%

Numéro CAS: 112-24-3 Numéro CE: 203-950-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487919-13-0000

Classification

Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412 Date de révision: 06/04/2018 Révision: 11 Remplace la date: 13/02/2018

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Terpineol 1-5%

Numéro CAS: 8000-41-7 Numéro CE: 232-268-1

Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eve Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411

1-5% p-mentha-1,4(8)-diene

Numéro CAS: 586-62-9

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Skin Sens. 1B - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Montrer cette fiche de donnees de securite au medecin en consultation Ne pas respirer les

vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à

l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste

après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant appropriés

aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la

Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière noncombustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Ce produit doit être conservé dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 15°C et 25°C. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

SILICA SAND

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 0.3 mg/m3 Resp Dust, HK WEL = Workplace Exposure Limit.

Commentaires sur les

WEL = Workplace Exposure Limits

composants

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS: 112-24-3)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5380 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.57 mg/kg p.c. /jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore à jaune pâle.

Odeur Caractéristique.

pH (solution concentrée): 7 @ 25 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

204°C @

Point d'éclair

118°C

Date de révision: 06/04/2018 Révision: 11 Remplace la date: 13/02/2018

PHILLYMASTIC TG-7B PASTE HARDENER

Limites Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.0 Limite supérieure

supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

d'explosibilité/inflammabilité: 3.6

Densité relative 1.6 @ 20 °C°C

Solubilité(s) Miscible à l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec des oxydants. Nitrous acid and other nitrosating agents.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de :

Ammoniac ou amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 4 464,29

Contact cutané Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus. Peut entraîner une

sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Ce produit est sévèrement corrosif. Des premiers soins immédiats sont impératifs.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Peut provoquer le cancer. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Peut provoquer des lésions aux reins et/ou

au foie. Système respiratoire, poumons

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Avoid subsoil penetration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours

d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la

manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)

Nom d'expédition (ADN) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

ll.

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes

2X

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

danger (ADR/RID)

80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 06/04/2018

Révision 11

Remplace la date 13/02/2018

Mentions de danger dans leur intégralité

Mentions de danger dans leur H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.